

Pourquoi l'impôt ?¹

*Par François Gobbe**

L'impôt est le prix à payer pour la civilisation...

L'impôt est un des éléments nécessaires au développement durable de nos sociétés.

Sans impôts et cotisations sociales, pas de développement possible : crèches et piscines, bibliothèques, écoles ou universités, recherche, culture et formation, transports publics, infrastructures et routes, logements sociaux, Sécurité sociale, pensions, soins de santé..., sont autant de services rendus aux citoyens, par l'Etat et ses collectivités (régions, communes...) au nom du bien commun ou de l'intérêt général. Ces services sont impayables par la majorité de la population de nos pays s'ils n'étaient subsidiés par des transferts.

Pensons par exemple à l'enseignement, à la recherche et à la formation... Grâce à la solidarité et à l'impôt, ces services deviennent accessibles à tous, y compris aux sociétés et entreprises qui investissent et travaillent dans notre pays. Ils permettent à celles-ci de bénéficier d'un environnement stable et favorable à une bonne productivité.

Mais l'Etat ne va-t-il pas trop loin dans ses prélèvements ?

N'existe-t-il pas particulièrement une « rage taxatoire » ? Trop d'impôt tue l'impôt... A

vouloir taxer, on découragerait les initiatives et la volonté de travailler, et en défendant l'impôt n'est-on pas

une guerre en retard, à encourager la paperasserie administrative ? Pourquoi ne pas aller vers des systèmes fiscaux plus simples comme la « flat tax » ou un impôt unique ? N'est-il pas normal après tout de vouloir, après une vie de travail, protéger son patrimoine et celui de ses enfants ?

Un sentiment d'injustice ...

Depuis les années 80 et la mondialisation néolibérale, on a assisté en Belgique au développement d'une fiscalité moins progressive (avec entre autres la disparition des plus hautes tranches de l'impôt sur le revenu -IPP) et favorable aux hauts revenus. L'impôt sur les bénéfices des sociétés est passé en quelques années d'environ 40% encore en 2001, à moins de 25% avec les intérêts notionnels. Depuis 1982, la taxation portant sur la globalité des revenus (travail+immobilier+rentes mobilières) a disparu. Le système fiscal est ainsi défavorable aux revenus du travail par rapport aux revenus de rentes mobilières (actions, obligations, dividendes...) qui disposent de l'anonymat du

secret bancaire fiscal et du précompte libérateur.

Tout cela alimente le sentiment d'injustice du citoyen moyen qui se dit que tous ne contribuent pas de la même manière, ni proportionnellement à leurs revenus ...au développement collectif et durable. Finalement, **SEULS Mr ET MME TOUT LE MONDE PAIENT LEURS IMPÔTS !**

Depuis plus de dix ans, de nombreuses fraudes importantes restent impunies. La commission parlementaire de cette année l'a rappelé. Le travail au noir est très élevé (estimé en Belgique à plus de 20% du PIB), par rapport à la moyenne des pays environnants. Les contrôles fiscaux effectifs en la matière sont peu nombreux et très ciblés. En 2006, 1,37% des indépendants et 3,14% des sociétés seulement ont été contrôlés, vu la diminution des moyens consacrés à ceux-ci. Cela encourage la fraude et l'évasion fiscale estimée pour la Belgique, entre 20 à 30 milliards d'euros par année. Celles-ci se développent grâce à l'existence de paradis fiscaux (Luxembourg, Monaco, Suisse, Jersey, Liechtenstein...) et de tout un ensemble de conseillers fiscaux, bancaires et réviseurs aux comptes soucieux d'optimiser fiscalement les bénéfices des sociétés ainsi que les revenus des grosses fortunes.

Qui va payer la note des excès de la finance ?

La crise aidant, ...après les généreux cadeaux fiscaux (amnistie fiscale, intérêts notionnels...) de notre ministre des Finances Reynders, les caisses de l'Etat se sont encore un peu plus vidées à l'automne dernier, au profit du renflouement des banques. L'impôt devient ainsi en cet automne 2009- budget oblige-, une nouvelle nécessité pour sauver cette fois l'Etat et ses collectivités !

Le contribuable est appelé à la rescousse d'erreurs d'appréciation commises par un secteur bancaire mégalomane et d'une finance qui a joué au casino l'argent des épargnants en toute impunité et opacité...

L'appel à une contribution du citoyen pour renflouer le budget de l'Etat, résonne donc en cet automne 2009, avec des accents d'urgence qu'il faudra arbitrer avec des exigences de justice.

Plus particulièrement, qui va payer la crise et les excès de la finance ... !?

Vive l'impôt juste !

Face à l'individualisme néo-libéral et aux privilèges consentis à certains, l'impôt juste et progressif reste la réponse de ceux qui souhaitent le développement d'une société basée sur des valeurs de solidarité et d'égalité entre citoyens².

Un impôt juste³

... entre en opposition avec la vision libérale, qui prône « le moins d'impôt » et voit dans celui-ci une confiscation du travail d'autrui. Dans cette optique, l'impôt est tout juste nécessaire à assurer les quelques fonctions minimales de l'Etat (police, justice, affaires étrangères...).

...au contraire, un impôt juste doit affirmer une conception fondée sur plus de justice sociale et fiscale. Elle fait de l'impôt un instrument au service des « biens » et services publics, un instrument de redistribution et de correction des inégalités.

1. Le système fiscal doit donc avoir pour objectif la création d'emplois, la réduction de la dépendance des capitaux extérieurs, l'élimination de la pauvreté, la justice fiscale et sociale et le développement durable.

2. L'impôt sur la consommation (ou TVA), profondément injuste parce que non-redistributif, doit perdre de son importance dans les recettes de l'Etat par une réduction de son taux. Les produits de première nécessité (denrées alimentaires, chauffage, électricité, produits pharmaceutiques, équipements

médicaux à l'usage de personnes handicapées...) doivent en être exemptés.

3. Le revenu imposable doit correspondre aux capacités contributives de chacun, selon l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'homme, notion présente dans différentes constitutions des pays européens. Il doit donc être progressif, universel et ne pas connaître de dérogations (niches fiscales) si ce n'est pour tenir compte des inégalités.

4. Le système fiscal doit chercher l'équilibre entre le facteur travail et le facteur capital. La taxation des revenus de l'épargne devrait s'ajouter à celle du travail, soit par une cotisation spéciale (CSG), soit en globalisant l'ensemble des revenus (comme cela se pratique aux Pays-Bas et antérieurement en Belgique); ceci suppose une action sur la circulation des capitaux à décider au niveau international.

5. La transparence doit être la norme des échanges bancaires. En Belgique, l'échange d'informations et la levée du secret bancaire fiscal doivent permettre la constitution de cadastre des fortunes, et en préalable à celle-ci l'établissement de registre des comptes bancaires nationaux, tel qu'il existe notamment en France avec le Ficoba.

Dès lors, un impôt sur les grosses fortunes doit être possible à titre de capacité contributive.

6. Une taxe sur les transactions financières (de type Tobin) doit contribuer à ralentir la volatilité des capitaux, l'instabilité financière spéculative et assurer un financement complémentaire des pays en développement. La loi, déjà adoptée à ce sujet en Belgique et en France, doit impérativement être étendue, au minimum et dans un premier temps, à l'espace de l'Union européenne.

7. En matière de fiscalité offshore et de paradis fiscaux⁴, l'ONU (et plus particulièrement l'ECOSOC) doit ajouter à ses tâches le respect de la justice fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale.

Un traité international multilatéral doit permettre de conclure des accords d'échange automatique d'information entre Etats signataires, dans la lignée de ceux conclus au niveau européen avec la directive sur les revenus de l'épargne mais à élargir aux différents véhicules liés aux pratiques du secret (trusts, fondations,...).

- Il faut inclure la fiscalité dans les principes mondiaux de bonne gouvernance des entreprises et particulièrement des STN. Il faut conclure des accords internationaux sur base d'une taxation unitaire de production et pour cela réformer les normes comptables. Les bilans des sociétés transnationales doivent inclure une répartition de leurs activités et bénéfices « par pays » (Country by Country Report).

- Il faut encourager les territoires « centres offshore » et paradis fiscaux à une reconversion économique orientée vers d'autres objectifs que le développement d'une industrie financière qui les fait dépendre économiquement de l'évasion fiscale.

- Il faut pouvoir prendre des sanctions efficaces et renforcer des systèmes de contrôle judiciaire et de surveillance bancaire, jusqu'ici peu nombreux, mal équipés. L'industrie de l'évasion fiscale bien organisée se trouve dans les mains des intermédiaires (banques et professions connexes de l'optimisation fiscale). Des codes de conduite de ces professions doivent être mis au point au niveau international.

- Les Etats doivent cesser d'accorder des commandes publiques aux sociétés disposant de filiales dans les paradis fiscaux.

8. La lutte contre le dumping fiscal et la course vers l'impôt zéro des sociétés passe par une harmonisation fiscale régionale à promouvoir politiquement au niveau international, ainsi qu'au niveau européen. Il faut inverser la tendance qui consiste à « assister » les entreprises par toutes sortes de dérogations et d'exceptions : prix de transfert, zones franches, crédits d'impôt.

9. Les pays en développement doivent être associés à la construction de ce nouvel ordre fiscal international.

Les recettes fiscales y sont particulièrement faibles. Elles représentent une dizaine de pour cents du revenu national, pour 37% en moyenne pour les pays riches de l'OCDE, comme l'a souligné un récent rapport du gouvernement norvégien. Des efforts tout particuliers doivent être donc consacrés par les institutions internationales et les ONG de développement au soutien ou à la création d'administrations fiscales nationales solides et respectées dans les pays du Sud. Ces administrations doivent pouvoir tenir tête aux appétits des STN, notamment en Afrique et en Amérique latine, dans le domaine des matières premières (pétrole, bois, mines...)⁵.

Un enjeu de cohésion sociale durable

L'impôt juste et progressif doit permettre de développer une cohésion sociale portant sur le long terme et de lutter contre les inégalités par :

1) *la redistribution* – Sans Sécurité sociale il y aurait, estime-t-on, en Belgique 2,5 fois plus de pauvreté ... Le contraste est frappant : une personne sur six vit en-dessous du seuil de pauvreté de 780 euros (en Wallonie 18% et à Bruxelles 25%), mais par ailleurs, 10% des ménages se partagent plus de 50% des patrimoines, les patrimoines financiers nets s'élevant à deux fois et demi le PIB annuel, le plus élevé de l'Europe par tête d'habitant ... ! Les Etats (scandinaves par exemple), qui prélèvent des montants fiscaux importants, connaissent peu de pauvreté et sont tous dans le peloton de tête des indicateurs de prospérité. Par contre les USA ou la Grande-Bretagne, à moindre fiscalité et au modèle néo-libéral affirmé, développent des taux de pauvreté importants et des populations particulièrement vulnérables en cette période de crise. Les réformes socio-économiques voulues par Obama, par exemple en matière de couverture de soins de santé, illustrent bien cette situation. Une fiscalité progressive et redistributrice s'impose donc comme un élément de base

d'une société juste et sans violence. C'est un argument de poids face à ceux qui se plaignent d'une fiscalité trop lourde. Et la crise sociale, le chômage grandissant en cours, ne peuvent que conforter l'importance à accorder au financement des services publics et au public.

2) *des investissements durables* – Ceux-ci sont nécessaires pour l'avenir de nos sociétés. Suivant de nombreuses études internationales, le degré de formation, de recherche, de développement des infrastructures, la proximité d'un marché sont des éléments très appréciés des investisseurs. L'impôt n'est donc pas un obstacle à l'investissement, il n'en est qu'un des éléments.

L'impôt ? Aujourd'hui plus que jamais, c'est un choix de société !

* *Collaborateur à Kairos Europe, membre du Réseau pour la Justice fiscale et de Tax Justice Network (TJN) – www.taxjustice.net*

¹ Point de vue élaboré à partir d'une contribution parue dans « Contrastes » des Equipes Populaires ; édité avec le soutien de la FGTB wallonne, CSC, UNSP, CIEP/MOC, Attac Wallonie-Bruxelles – mai-juin 2008

² En Belgique, les réseaux FAN (Financieel Aktie Netwerk) et RJF (Réseau pour la justice fiscale) rassemblent les syndicats, ainsi que plus de 60 organisations de développement et citoyennes. Ils mènent campagne pour mettre fin au secret bancaire, pour l'établissement d'un cadastre des fortunes ainsi qu'un impôt sur la fortune. Contacts : FAN - Eric Goeman, eric.goeman@skynet.be ; RJF - D.Puissant, puissantd@gmail.com

³ Pour ces quelques propositions, on peut se référer à :

« Quelles pistes pour une réforme fiscale juste ? » - Vincent Drezet – Université d'Attac Arles -info Attac n°481 – 22 septembre 2004

⁴ A ce sujet, voir la lettre adressée par Tax Justice Network (TJN), réseau international de justice fiscale, au sommet du récent G-20 de Pittsburgh sur le site www.taxjustice.net

⁵ Evasion fiscale et pauvreté – en collaboration avec TJN, coord. F.Gobbe ; Cetri/Syllepse 2007